

Rapport Art.29 Loi Energie et Climat 2025

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT
(FRANCE)

Juin 2026

C1 : Public



EDMOND
DE ROTHSCHILD

Contents

Introduction	3
Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	3
Politique générale de la société de gestion	3
Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les investisseurs sur les critères ESG	4
Moyens internes déployés par l'entité.....	5
Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées.....	5
Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité	7
Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité.....	8
Connaissance, compétences et expérience des instances de gouvernance	8
Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération	8
Intégration des critères ESG dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance	9
Stratégie d'engagement et mise en œuvre.....	9
Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	9
Présentation de la Politique de vote	10
Bilan de la stratégie d'engagement.....	10
Bilan de la politique de vote	10
Décisions prises en matière de stratégie d'investissement.....	11
Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	12
Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux sur le climat	16
Approche et politique climat.....	16
Quantification des résultats.....	19
Stratégie d'alignement avec les objectifs liés à la biodiversité	20
Gestion des risques ESG, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité	22
Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	22
Une description des principaux risques ESG pris en compte et analysés.....	23
Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques.....	24
Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte.....	24
Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés.....	25
Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	25
Qualité des données utilisées	26
Risques liés au changement climatique	27
Risques liés à la biodiversité	28
Egalité économique et professionnelle.....	31

Introduction

L'objectif de l'article 29 de la Loi Energie et Climat est d'inciter les acteurs de la Finance et notamment les sociétés de gestion à (i) intégrer les informations sur les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans la politique relative aux risques en matière de durabilité, (ii) communiquer sur la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les informations visées à l'article 29 de la Loi Energie et Climat portent sur Edmond de Rothschild Asset Management (France) – LEI : 969500TIKC7USR8ZJZ49.

Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Politique générale de la société de gestion

Le groupe Edmond de Rothschild est engagé depuis de nombreuses années pour une finance plus durable qui s'inscrit dans l'ADN de notre gestion : indépendante, active, fondamentale et de conviction. Gage de meilleure gestion des risques mais également créatrice de valeur sur le long terme, l'investissement responsable (IR) reflète ainsi les valeurs de la famille Rothschild.

L'IR est au cœur des activités de Groupe et l'expertise des équipes dans l'asset management et la banque privée accompagne les transformations qui s'opèrent au sein du secteur en apportant des solutions concrètes aux enjeux actuels.

Notre approche ESG transversale consiste à offrir des placements performants dans le domaine des actifs liquides et des marchés privés, tout en soutenant le développement d'entreprises vertueuses. Notre expertise basée sur l'indépendance et la créativité de 250 ans d'investissement familial est validée par la confiance de clients institutionnels de renom.

- Pour cela, nous adoptons une démarche pragmatique et positive qui vise à améliorer l'existant. Nous souhaitons accompagner les entreprises investies dans leur croissance durable et ne recourons aux exclusions qu'en dernier recours.
- Notre approche est dynamique : l'investissement responsable est au cœur de nos innovations tant dans la conception de nouveaux produits que dans le développement d'outils de mesure inédits.
- Elle est également tournée vers le long terme : nous avons la conviction qu'en s'affranchissant de l'immédiateté des marchés financiers, nous pourrions bâtir des solutions d'investissement durables qui associent performances financières, sociale et environnementale.
- Enfin, nous tenons à notre indépendance : pour garder la liberté d'affirmer nos opinions et exercer notre responsabilité d'actionnaire actif et engagé mais également pour développer notre propre approche ESG de façon transparente afin de maîtriser l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend part de manière active aux initiatives établies ou récentes de la communauté financière en matière de promotion et de diffusion de l'ISR, et de réflexion sur des problématiques ESG.

Ainsi, nous sommes signataire ou membre de plus d'une vingtaine d'initiatives locales, européennes ou internationales, parmi lesquelles les UN PRI, le Montréal Carbon Pledge, l'European Sustainable Investment Forum (Eurosif), le Forum pour l'Investissement Responsable ou le World Intangibles Capital Initiative (WICI).

Les grandes lignes de notre démarche sont explicitées dans notre politique d'Investissement Responsable

<https://am.edmond-de-rothschild.com/media/oo3b1dgx/edram-politique-investissement-responsable.pdf>

Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les investisseurs sur les critères ESG

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose sur son site Internet d'une page dédiée à l'Investissement Responsable <https://am.edmond-de-rothschild.com/autre/fr/autre/developpement-durable/ressources-en-matiere-d-investissement-responsable> qui présente notamment :

- La Politique d'Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), ainsi la Politique d'investissement responsable et d'intégration des risques en matière de durabilité du Groupe.
- La Politique d'engagement actionnarial et son compte rendu annuel
- La Politique d'exclusion
- La Politique de vote
- La Politique climat
- La Politique biodiversité
- La déclaration des incidences négatives sur la Durabilité
- La définition et la méthodologie de l'« Investissement Durable »
- Les approches climat et biodiversité
- Informations sur nos investissements durables : liste des fonds classifiés Article 8 et Article 9 selon le Règlement SFDR
- Le Code de transparence de notre gamme de fonds labellisés ISR
- Les publications relatives aux fonds labellisés ISR.

Par ailleurs, le Rapport de Durabilité du Groupe est disponible sur le site Internet à la page suivante : <https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/edmond-de-rothschild/developpement-durable/rapports-de-developpement-durable>.

En outre, le rapport CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) est intégré au rapport financier annuel d'Edmond de Rothschild (France) disponible sur le lien suivant : <https://www.edmond-de-rothschild.com/media/jwld5qcy/edr-france-rapport-annuel-2025-fr.pdf>

L'équipe Investissement Responsable publie également une revue ISR trimestrielle créée en 2013 qui donne, entre autres, un aperçu de notre approche ESG, des exemples et des progrès réalisés. Chaque édition met en avant la perspective académique de l'investissement responsable, en présentant le point de vue d'un chercheur sur des sujets d'actualité ESG : <https://am.edmond-de-rothschild.com/france/fr/investisseurs-particuliers/developpement-durable/ressources-en-matiere-d-investissement-responsable> (cf. Publications).

Par ailleurs, lorsqu'un fonds intègre les critères ESG dans sa politique d'investissement, les investisseurs en sont informés par le biais de la documentation réglementaire (ex : prospectus) et des informations périodiques du fonds concerné.

Moyens internes déployés par l'entité

Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées

L'équipe Investissement Responsable (IR) est en charge de forger notre approche et notre méthodologie Investissement Socialement Responsable (ISR). Elle est entièrement dédiée à l'analyse ISR sur les actions et sur le crédit. Elle est composée d'une gérante/analyste ESG, et de 2 analystes ESG.

Tous les membres de l'équipe IR sont des professionnels expérimentés en matière d'investissement responsable, avec notamment des années d'expériences consacrées à la recherche extra-financière, à la participation active aux colloques et initiatives de place, et à l'implémentation de stratégies financières destinées à la création de valeur sur le long terme. Les membres de l'équipe IR reçoivent des formations professionnelles récurrentes en matière de durabilité initiées par des associations indépendantes telles que l'EFFAS ou la SASB. A titre d'exemple une gérante / analyste ESG, participe à la correction des examens des candidats pour la délivrance de la certification CESGA (Certified ESG Analyst). Un autre collaborateur est membre de la commission extra-financière de la SFAF et un troisième a obtenu le certificat SASB et la certification CESGA. De plus, les membres de l'équipe reçoivent des formations de la part des brokers, agences de notation ESG, et partenaires sur des enjeux ESG différents (par ex. climat, biodiversité, réglementation ESG etc.).

Enfin, l'équipe IR s'appuie également sur 9 correspondants IR, directement intégrés au sein des équipes de gestion Actions (4), Obligations (2), Multi-Asset & Overlay (2) et Multi-Gestion (1). Ces correspondants sont tous gérants/analystes et sont en charge de favoriser les échanges avec l'équipe Investissement Responsable, d'encourager un travail en commun et de favoriser la diffusion et la prise en compte des enjeux extra-financiers dans l'analyse des valeurs au sein des portefeuilles gérés par leurs équipes respectives. 3 correspondants IR dans les équipes de support (Risques, Contrôle Interne & Conformité et Reporting & Data Management) complètent le dispositif.

Part en % des équivalents temps plein (ETP) dédiés sur le total ETP	%	6%
Part en % des budgets consacrés aux données ESG sur le total budget de l'institution financière <i>Il s'agit de la part des dépenses consacrées aux fournisseurs de données ESG sur le total des dépenses 2023 pour la recherche globale.</i>	%	15,3%
Montants en € des budgets dédiés <i>Dépenses consacrées aux fournisseurs de données ESG</i>	Montant monétaire	890 K€

Montant des investissements dans la recherche	Montant monétaire	1375 K€
<i>Dépenses 2025 pour la recherche ESG</i>		
Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	Nombre	32

Données au 31/12/2025

Le pilotage des caractéristiques ESG et la mesure de l'impact sont partie intégrante du processus de gestion IR. Edmond de Rothschild AM a développé depuis 2020 et continue à déployer un certain nombre de tableaux de bord ESG, climat, biodiversité, risques physiques, Objectifs de Développement Durable (ODD) et impacts très détaillés pour nos fonds de dettes, actions et allocation d'actifs. Nous avons également développé des tableaux de bord spécifiques adaptés aux exigences de nos clients institutionnels dédiés. L'équipe Investment Process a apporté son savoir-faire pointu à l'équipe IR pour concevoir et faire évoluer ces tableaux de bord, devenus des outils de pilotage quotidiens pour les gérants. Les tableaux de bord sont actualisés quotidiennement et couvrent un large éventail d'indicateurs, dont :

- Des scores ESG globaux et par pilier,
- Les controverses,
- Des indicateurs de risques climat de transition, couvrant les émissions directes, indirectes et les émissions évitées,
- Des indicateurs de risques climat physiques,
- Des indicateurs de biodiversité,
- L'exposition aux ODD,
- Des indicateurs d'impact environnementaux, sociaux et de gouvernance,
- La proportion d'investissements durables,
- Des indicateurs relatifs à la réglementation SFDR et à la taxonomie.

Les données sont disponibles pour les fonds, les indices, les univers d'investissement ainsi que les positions individuelles. Ils sont dans notre outil de gestion et à la disposition de tous les gérants et analystes.

Une attribution ESG et climat est disponible pour des fonds permettant d'identifier rapidement les meilleurs et les pires contributeurs au portefeuille global et ainsi déterminer quelles entreprises doivent être suivies en priorité.

Les tableaux de bord constituent un outil efficace de suivi et de pilotage ESG pour les gérants, qui peuvent simuler l'impact d'un changement dans le profil ESG du portefeuille. Ils peuvent facilement prioriser les analyses à effectuer, déterminer les axes d'amélioration et suivre les progrès réalisés. Les fonctions support et de business, tels que le département des risques, l'équipe reporting ou l'équipe appels d'offres entre autres ont également libre accès à la consultation de ces tableaux de bord.

L'ensemble des contraintes ESG sont intégrées dans l'outil Front Office – Risques Dimension. La Direction des Risques effectue un suivi quotidien de ces contraintes.

La société de gestion utilise les principaux prestataires externes dans le cadre du dispositif du suivi des critères ESG des fonds :

- MSCI : notations ESG, analyse des controverses, indicateurs d'incidences négatives (hors climat) et indicateurs taxonomie, contribution aux Objectifs de Développement Durables (ODD), indicateurs clé pour nos fonds labellisés ISR (hors climat)
- Ethifinance (base de données Gaïa) : notations ESG pour des sociétés européennes de petite et moyenne capitalisation

- Carbon4 Finance : données climat (risque de transition climatique et risque climat physique et données biodiversité ; indicateurs d'incidences négatives (climat) et indicateurs clé (climat) pour nos fonds labellisés ISR
- Reprisk : analyses des controverses
- ISS (jusqu'en octobre 2025) et Glass Lewis (à partir d'octobre 2025) : analyse de la gouvernance et analyse des votes
- Wizzinvest : calcul des indicateurs PAI au niveau de la société de gestion (principales incidences négatives), indicateurs Climat, Biodiversité et liés à la Taxonomie.

Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

Le Groupe a déployé en 2023 un e-learning obligatoire sur la Durabilité et la Finance Durable. Deux modules ont été lancés, un premier sur la Durabilité, obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe, et un second module sur la Finance Durable à destination des MRT (Market Risk takers ou preneurs matériels de risques) et des équipes commerciales. Cette formation a pour but de sensibiliser aux grands enjeux environnementaux, sociaux et économiques actuels et de comprendre comment ces enjeux peuvent être pris en compte dans la stratégie et les activités de l'entreprise. Cette formation est suivie par tous les collaborateurs intégrant nouvellement la société et est réassignée à l'ensemble des collaborateurs tous les 3 ans.

La société a également sélectionné une offre de certifications ESG (CFA, EFFAS, AMF...) pour les salariés concernés. En 2024, la certification ESG de l'AMF a été proposée aux collaborateurs sur la base du volontariat.

Le groupe Edmond de Rothschild dispose depuis mars 2022 d'un comité de Durabilité qui a lieu une fois par mois. Cet organe de gouvernance coordonne l'intégration des sujets de durabilité au sein des activités et la transversalité des sujets. Il remonte les plans d'action au comité exécutif du Groupe. Le Groupe adhère également depuis juin 2021 aux 16 priorités pour la finance durable établies par l'Associations de Banques Privées en Suisse. Ces 16 priorités se déclinent en 4 volets :

- L'engagement
- L'offre et le conseil
- La formation
- Le risque climat

Le Groupe est engagé dans cette démarche volontaire afin de mettre en place les actions nécessaires pour répondre à ces priorités et accélérer la transition vers une économie plus durable et la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.

Concernant les moyens techniques, un membre de l'équipe Investment Process est dédié depuis 2023 aux sujets ESG. Cette montée en puissance ces dernières années constitue un levier majeur pour nos gérants. Ceux-ci disposent désormais d'une vision fine et en quasi-temps réel des facteurs ESG impactant leurs portefeuilles, directement intégrée à nos solutions de gestion et d'aide à la décision. En 2024 et 2025, l'équipe Investment Process a notamment développé, conjointement avec l'équipe IR, des tableaux de bord ESG et climat sur mesure pour deux de nos principaux clients institutionnels.

Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

Connaissance, compétences et expérience des instances de gouvernance

La stratégie d'Investissement Responsable de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est développée en s'appuyant sur l'expertise de l'équipe IR. Déployée au sein des équipes de gestion avec l'aide de l'ensemble des fonctions support, la 4^{ème} stratégie IR (2025-2028) est pilotée sous l'autorité du Comité Asset Management Groupe d'Edmond de Rothschild et coordonnée par un Comité Durabilité EdRAM (au moins une fois par trimestre), présidé par le CEO d'EdRAM et composé des membres du comité exécutif, avec la participation du CSO Groupe.

Des comités opérationnels complètent le dispositif de gouvernance IR, notamment le Comité des Votes, le Comité Dialogue & Engagement, le Comité Exclusions et le Comité de Controverses. Présidé par le Global CIO AM, ces comités intègrent systématiquement les membres de l'équipe IR ainsi que les correspondants ESG des équipes de fonction concernées, notamment l'équipe de Conformité.

Il existe également un Comité durabilité au sein du Comité Asset Management Groupe (CAMG) qui se tient trimestriellement dont l'objectif principal est d'informer les membres de tous sujets liés à la Durabilité dans la gestion d'actifs.

Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération

Le Règlement Disclosure, ou SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers.

En outre, le Règlement Disclosure prévoit l'obligation pour les acteurs des marchés financiers de publier des politiques écrites sur l'intégration des risques en matière de durabilité et de garantir la transparence de cette intégration.

En matière de rémunération, l'objectif est de :

- parvenir à davantage de transparence, en termes qualitatifs ou quantitatifs, en ce qui concerne les politiques de rémunération,
- promouvoir une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité,
- s'assurer que la structure de la rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité, et que celle-ci soit liée à la performance ajustée aux risques.

En 2022, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a :

- mis à jour la présente Politique de Rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité ;
- publié ces informations sur le site internet.

Dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité¹ tel que prévue par le Règlement Disclosure, les critères ESG sont pris en compte dans la composante variable de la rémunération depuis 2021. Il s'agit notamment de suivre avec succès la formation en ligne sur le développement durable.

Intégration des critères ESG dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été mis à jour en 2022 pour d'intégrer les risques relatifs à la durabilité.

Cette mise à jour a été l'occasion de revoir et de renforcer les exigences déjà instaurées par les dispositions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte afin de poursuivre la transformation et l'encouragement au développement d'une économie plus durable. Son article 29 et son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 ont notamment imposé de nouvelles obligations en matière de gouvernance. Aussi, afin de satisfaire aux nouvelles dispositions de l'article D.533-16-1 (III.3.c) du Code monétaire et financier, l'article 1 du Règlement Intérieur relatif à la compétence du Conseil a été modifié pour y intégrer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Stratégie d'engagement et mise en œuvre

Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	100%
---	---	------

Le dialogue et l'engagement représentent un élément essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Edmond de Rothschild. Il contribue à cibler les attentes en tant qu'investisseur responsable sur les résolutions présentées en Assemblée générale. L'engagement avec les entreprises vise à influencer positivement la prise en compte des thématiques spécifiques et encourage les meilleures pratiques. Ces dialogues constructifs et l'engagement permettent d'accompagner les entreprises dans leurs efforts de transition et d'amélioration de performance sur le long terme.

Notre approche concerne les classes d'actifs actions et obligations d'entreprises. Elle est encadrée par un comité Dialogue et Engagement qui se réunit sur une base trimestrielle. La politique d'engagement s'articule autour de trois axes principaux :

- Ses objectifs ;
- Ses processus d'engagement ;

¹ Ce risque est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance que, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement effectué.

- Ses résultats d'engagement

Ce Comité se tient trimestriellement, sous la direction de notre Chief Investment Officer Global Asset Management

Notre engagement passe par le dialogue, individuel ou collectif, avec les entreprises, les rencontres pré Assemblées Générales, le vote aux assemblées générales et si besoin la participation à des dépôts de résolution aux Assemblées. Notre politique de vote s'applique de manière uniforme sur l'ensemble des valeurs détenues.

Présentation de la Politique de vote

Concernant le vote aux assemblées générales, Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d'une politique de vote formalisée, mis à jour annuellement.

Elle s'applique à tous les portefeuilles gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et est implémentée dans les mandats de gestion institutionnels, sauf refus exprès du client. Cette politique est accessible publiquement :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EdRAM-FR-Politique-de-vote.pdf>

Bilan de la stratégie d'engagement

Dans le cadre de notre approche et engagement, nous rencontrons annuellement près de 150 sociétés sur des thématiques extra-financières. Nous effectuons également plus d'une dizaine d'actions d'engagements individuels par an, pour lesquels nous fixons des objectifs et indicateurs précis. Au cours des dernières années, nous avons également rejoint un nombre croissant de coalitions d'investisseurs, tels que FAIRR (Farm Animal Investment Risk & Return), Access to Medicine, IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change), Finance for Biodiversity and Nature Action 100. La politique d'engagement actionnarial est disponible ici :

<https://am.edmond-de-rothschild.com/media/144fre3l/edram-fr-politique-engagement.pdf>

Edmond de Rothschild Asset Management (France) reporte annuellement sur sa démarche d'engagement actionnarial et sur les résultats de ses actions et ses votes. Le compte rendu annuel d'engagement actionnarial et des votes 2025 est accessible sur le site Internet :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/media/g2jncp0q/edram-fr-cr-politique-engagement-actionnarial-e...>

Bilan de la politique de vote

Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	Nombre	0
Nombre total de votes sur les enjeux ESG	Nombre	10418
Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	Nombre	0

Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	Nombre	56 ²
Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	Nombre	0
Nombre de votes sur les enjeux sociaux	Nombre	122 ³
Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	0
Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	10289 ⁴
% total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
% total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	%	100%
% de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
% de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	%	1%
% de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
% de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	%	1%
% de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
% de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés	%	99%

* 6 votes «One Year» non pris en compte

Données au 31/12/2025

Sur les 17 résolutions « Say on climate » ou « Say on Biodiversity » auxquelles nous avons voté, 7 étaient proposées par des actionnaires et 10 par le management. Nous avons voté POUR à 7 résolutions proposées par le management et CONTRE à 3 résolutions considérant que la stratégie climat n'était pas conforme à notre politique (absence d'objectif quantitatif de réduction des émissions de CO2 ou d'un objectif de neutralité carbone d'ici 2050 assorti de jalons intermédiaires), et POUR à toutes les résolutions déposées par les actionnaires.

Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a intégré l'engagement dans le cadre de son approche climat.

Notre engagement climat individuel et collectif est centré en priorité sur les secteurs et sous-secteurs identifiés comme à risques élevés ainsi que sur les sociétés fortement émettrices de gaz à effet de serre

² Le nombre des votes E, S et G est légèrement supérieur au nombre total des votes ESG ; en effet, un certain nombre de votes concernent deux ou trois piliers ESG en même temps.

³ idem

⁴ idem

en absolu et/ou en relatif. Pour ce faire, nous nous référons à la liste de Climate Action 100+5 (ciblant plus de 170 entreprises au niveau mondial), initiative menée par des investisseurs pour s'assurer que les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

Les équipes de gestion engagent ainsi prioritairement un dialogue climat avec les émetteurs de cette liste, dans lesquels elles sont investies. Nous montons également en puissance concernant le dialogue et l'engagement sur des thématiques biodiversité, notamment dans le cadre de nos engagements collaboratifs via Nature Action 100.

Par ailleurs, nous excluons les sociétés actives dans le charbon et énergies fossiles non conventionnelles de tous nos investissements. Nous excluons également depuis 2024 les entreprises produisant ou distribuant de l'huile de palme avec un risque environnemental élevé :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf>

Taxonomie européenne et combustibles fossiles

	Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties (1) <i>Taux de couverture des données : 82.9%</i>	Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'éligibilité des contreparties (source : MSCI) <i>Taux de couverture des données : 31.4%</i>
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie (%) - <i>calculée sur la partie des titres couverts</i>	14%	19.5%
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie (%) - <i>calculée sur la partie des titres couverts</i>	18.2%	53.4%

Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%)	3.5%
--	------

Part dans l'actif total des produits dérivés (%)	0.1%
Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?	En valeur de marché

⁵ Lancée en décembre 2017 au cours du One Planet Summit, l'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission, à échéance quinquennale, d'inciter et de peser sur les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. Cela, pour que ces derniers mettent en pratique leurs opportunités de transition vers une énergie propre et respectent ainsi l'Accord de Paris acté lors de la COP21.

Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas listées dans l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE et qui ne sont donc pas tenus de publier des indicateurs d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie En effet, les articles 19 bis et 29 bis permettent d'identifier les émetteurs soumis au reporting extra-financier dont les indicateurs d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie (%)	28.7%
Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	6.91%

(1) Conformément aux explications fournies par la Commission Européenne dans sa communication d'octobre 2022 sur l'interprétation de certaines dispositions légales en ce qui concerne la déclaration des activités et actifs économiques éligibles (question 20 de cette communication), les institutions financières utilisent les informations les plus récentes publiées par leurs contreparties pour déterminer le niveau d'éligibilité de leurs encours sur la Taxonomie Européenne des activités durables.

Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères techniques du règlement (UE) Taxonomie 2020/852

Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements		Valeur (numérateur)	Pourcentage (hors souverain)
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:	Sur la base du chiffre d'affaires	1 108 833 881.41	4,52%
	Sur la base des dépenses d'investissement	1 561 087 668.19	6,36%

Informations complémentaires sur les exclusions au numérateur et au dénominateur

Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	7 309 143 808.89	29,78%
Part des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	891 244 190.94	6,36%
Part des produits dérivés, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.	36 538 657.78	0,01%

Ventilation de l'ICP par objectif environnemental

Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont affectés à des activités qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs climatiques		(1) Atténuation du changement climatique	(2) Adaptation au changement climatique	(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	(4) Transition vers une économie circulaire	(5) Prévention et réduction de la pollution	(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
Valeur moyenne pondéré de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques qui contribuent significativement à l'atteinte de l'objectif environnemental par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	4,1%	0,03%	Les données sur les 4 derniers objectifs ne sont pas encore publiées par les contreparties			

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux sur le climat

L'objectif d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est d'œuvrer, par les choix de financement et l'engagement auprès des sociétés, pour l'inscription de ses investissements sur une trajectoire de réchauffement climatique très limitée et compatible avec l'Accord de Paris.

Ce chapitre se rapporte à la Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L.222-1 du code de l'environnement.

Approche et politique climat

L'approche Climat d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) couvre les trois classes d'actifs liquides Actions, Obligations d'entreprises et Obligations Souveraines. Elle s'insère pleinement dans notre philosophie d'Investissement Responsable.

Ainsi, Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose depuis 2017 d'une feuille de route climat visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés, en ligne avec l'Accord de Paris via une décarbonation progressive de nos portefeuilles d'ici 2050. A ce titre, elle se réfère à plusieurs démarches climat existantes, notamment le Montreal Carbon Pledge dont Edmond de Rothschild Asset Management (France) était signataire depuis 2015, le CDP, les recommandations de 2017 de la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD, en français Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat) visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat ainsi que la Science Based Target (SBT) Initiative.

Notre approche climat des entreprises analyse 5 niveaux de risques et 5 niveaux d'opportunités en distinguant trois périodes ; horizon court terme 2024-2029) horizon moyen terme 2030-2039et horizon long terme jusqu'en 2050. L'objectif est d'arriver à une neutralité carbone à horizon 2050. La mise en œuvre de la typologie de la TCFD nous conduit à identifier 5 secteurs (à savoir l'énergie, les transports, le bâtiment, l'industrie et l'agriculture) et 16 sous-secteurs à risques climatiques élevés dont 10 dès aujourd'hui (période 2023-2025). Elle focalise ainsi l'attention sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs à risque climat élevé, comme l'extraction de charbon, la production d'électricité à base de charbon thermique, les sables bitumineux ou le pétrole et gaz arctique, mais également les compagnies aériennes ou la viande de ruminant. En parallèle, nous avons identifié 9 secteurs et 25 sous-secteurs à opportunités climatiques élevées dont 20 dès aujourd'hui.

Une première mise à jour a eu lieu en 2020, afin de prendre en considération l'urgence climatique et les réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union européenne. Une seconde mise à jour en 2024, s'appuie sur le dernier scénario climatique de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) (scénario « net zero »). Ce scénario normatif limite les émissions globales annuelles à 24 Gt en 2030 et vise la neutralité en 2050 :

<https://www.iea.org/reports/global-energy-and-climate-model/net-zero-emissions-by-2050-scenario-nze>

Elle intègre également un volet biodiversité et a donné lieu à la formalisation d'une politique, accessible sur notre site internet :

<https://am.edmond-de-rothschild.com/media/ijilwdui/edram-politique-climat.pdf>

Cette approche Climat et Biodiversité est mise à jour régulièrement au rythme des progrès faits en matière de méthodologies de calcul des émissions de GES notamment du scope 3 et des émissions de CO₂ évitées, de l'accès aux informations et de la maturité des analyses d'impact.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management participe à plusieurs initiatives et commissions qui englobent des sujets climat au niveau local (FIR), européen (EFFAS) et global (ICGN, PRI).

Net Zero Asset Manager (NZAM)

Notre approche climat sous-tend utilement la signature de l'initiative Net Zero Asset Manager (NZAM) en mai 2023⁶, en présentant notre stratégie, organisation, gestion des risques et mesures climatiques, en ligne avec les recommandations de la TCFD (Task Force for Climate related Financial Disclosures).

Dans le cadre de nos engagements NZAM, nous avons pris en mai 2024 les engagements suivants pour les actifs liquides (actions et obligations hors souverains) éligibles :

- Périmètre d'engagement initial de 70% des AUM,
- Diminution de l'intensité carbone (scope 1 et 2) en million€ investis de 50% d'ici 2030, par rapport au niveau de 2019,
- Atteinte d'une intensité carbone (scope 1 et 2) en million€ investis de 13,75 millions € en 2030.

Un tableau de bord spécifique à disposition des gérants des fonds a été conçu pour le pilotage de nos engagements NZAM. Il permet de consulter et piloter la trajectoire de décarbonation des portefeuilles dans le scope/hors scope NZAM, par classe d'actif, secteur et portefeuille individuel. La contribution individuelle de chaque émetteur peut être identifiée. Outre une photo à un instant donné, ce tableau de bord permet de suivre la décarbonation depuis la date de référence ou sur une autre période donnée. Sur le périmètre engagé, l'intensité carbone (scope 1+2) est de 15.44 tCO₂/M€ au 31/12/2025 vs 27.54 tCO₂/M€ au 31/12/2019 (point de départ déclaré en mai 2024), soit une réduction de 43.9%.

Autres démarches

Au-delà de nos engagements NZAM, nous avons implémenté depuis plusieurs années des outils avancés de mesure et de pilotage. Une série d'indicateurs climat, dont l'empreinte carbone, l'intensité carbone, les émissions économisées ou la validation d'un objectif climat par l'initiative SBT sont notamment disponibles pour les gérants. Il s'y ajoute un indicateur synthétique de risque climatique ainsi que la température implicite, basés sur la méthodologie de Carbon4 Finance. Les données sont en temps réel et donnent la possibilité au gérant de simuler l'impact d'une décision d'investissement. De façon plus générale, notre partenariat avec Carbon4 Finance, conclu en 2021, a renforcé notre expertise, nos capacités d'analyse et notre reporting climat.

En effet, si nous reportons sur l'empreinte carbone depuis 2020, le reporting climat a été considérablement enrichi depuis. Aujourd'hui le reporting mensuel de nos fonds disposant du label ISR français intègre des indicateurs climatiques détaillés et nous fournissons des reportings climat sur mesure à plusieurs de nos clients institutionnels.

⁶ Par le biais d'Edmond de Rothschild (Suisse) SA

En 2024, nous avons mis en place un nouvel indicateur d'évaluation de la qualité des plans de transition, systématiquement intégré dans nos analyses extra-financières. En 2025, nous avons élargi cette évaluation à l'univers non couvert par notre analyse interne. Reposant sur des critères MSCI et Carbone4 Finance et en ligne avec le référentiel d'analyse de notre méthodologie EdR Build, la méthodologie élaborée évalue la qualité des objectifs climatiques, les moyens réels mis en œuvre ainsi qu'à la capacité de mise en œuvre via la gouvernance.

Concernant les exclusions des secteurs et activités à risque climatique élevé, notre politique d'exclusion a acté pour tous nos portefeuilles⁷ la sortie du charbon à fin 2025 pour les entreprises de l'OCDE et à l'horizon de 2034 pour les entreprises en dehors de l'OCDE. Concernant les producteurs d'hydrocarbures non conventionnelles, notre politique d'exclusion ne prévoit à l'heure actuelle pas de plan de sortie totale car nous préférons accompagner ces acteurs dans leurs plans de transition. Cette position sera réévaluée au moins annuellement et pourrait évoluer dans les années à venir.

Elle intègre également par une politique d'exclusion d'énergies fossiles non conventionnelles, qui cible dans un premier temps l'exclusion des hydrocarbures en provenance de l'Arctique, de l'extraction des sables bitumineux, des forages ultra-profonds et de méthane de couche houillère.

<https://am.edmond-de-rothschild.com/media/u5yfaxyc/edram-fr-politique-exclusion.pdf>

Nous conduisons également un engagement climat individuel et collectif, centré en priorité sur les secteurs et sous-secteurs identifiés comme à risque élevé ainsi que les sociétés fortement émettrices de gaz à effet de serre en absolu et/ou en relatif. Ainsi nous accompagnons depuis 2022 la stratégie climat d'Air Liquide et poursuivons également des engagements avec TotalEnergies et plus récemment avec Technip Energies sur leurs stratégies climatiques et leur positionnement dans les énergies non conventionnelles.

Nous avons par ailleurs initié en 2025 une nouvelle action d'engagement avec Stellantis qui vise la validation des objectifs climat par SBTi.

<https://am.edmond-de-rothschild.com/media/g2incp0q/edram-fr-cr-politique-engagement-actionnarial-et-votes.pdf>

A ce jour, deux de nos fonds ouverts à tous souscripteurs disposent d'un objectif climat explicite, via un alignement climat < 2°C, conformément à l'Accord de Paris. Il s'agit de deux fonds article 9 SFDR et labélisés ISR, une stratégie actions Euro et une stratégie obligataire marchés émergents investissant sur des obligations vertes et durables.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a lancé en 2025 un fonds actions Europe avec un objectif climat dédié à un client institutionnel français de référence. Ce fonds dédié de 550 millions d'Euros maintient une empreinte carbone significativement inférieure à son indice de référence et prévoit une trajectoire de décarbonation exigeante. L'investissement s'accompagne d'un dialogue et engagement climat avec les émetteurs du portefeuille.

Nous avons par ailleurs développé des tableaux de bords de suivi climatique sur mesure pour deux de nos clients institutionnels.

Plan d'amélioration

Le pilotage NZAM se fait à l'aide du tableau de bord NZAM mentionné ci-dessus. Des objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs devraient porter en priorité sur les fonds ayant la plus forte empreinte

⁷ Pour les fonds dédiés : sauf avis contraire du client

carbone (fonds énergie par exemple) et sur ceux ayant une performance carbone supérieure à leurs indices de référence.

Nous suivrons de près ces engagements au fil du temps et réviserons ces objectifs au moins tous les cinq ans, en vue d'augmenter progressivement la proportion des actifs sous gestion couverts, jusqu'à ce que 100 % des actifs adressables soient inclus.

Nous œuvrerons également à l'amélioration et l'extension éventuelle de notre politique d'exclusion climat en nous appuyant sur la liste de secteurs à fort impact climatique définie.

L'amélioration des données relatives au climat, leur qualité ainsi que leur stabilité continuera à constituer un point d'attention particulier et nous suivrons de près leur impact sur la trajectoire de décarbonation de nos portefeuilles.

Finalement, le dialogue et l'engagement climat, y compris via notre politique de vote, constitue également un volet important de notre adhésion à l'initiative NZAM. Nous visons ainsi à minima une dizaine d'actions d'engagement annuelles, dont trois spécifiquement sur des enjeux climat et/ou biodiversité.

Quantification des résultats

Vous trouverez ci-dessous les principaux résultats d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) concernant les risques de transition climatique.

Les différents aspects de la performance carbone d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) sont regroupés en un indicateur, fourni par notre partenaire Carbon4 Finance : la note globale Carbon Impact Analytics (CIA) qui va de 1 (A+) à 15 (E-). Cette note englobe les performances passées, actuelles et futures des émetteurs, mesurant ainsi sa contribution à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. En tant que tel, il constitue un bon indicateur pour quantifier l'exposition de notre société de gestion aux risques liés à la transition.

Indicateurs climat	Société de gestion**** 31/12/2024	Société de gestion**** 31/12/2025
Intensité des émissions GES (scopes 1 et 2)*	13,40 tCO2	10,70
Note globale Carbon Impact Analytics (CIA)**	C (8.13)	C (8,10)
Alignement climatique***	2,90°C	2,87°C

Données au 31/12/2025 ; Source : CIA Database, Carbon4 Finance (taux de couverture des données : 78%) ;
* (retraîtée) en tonnes de CO2 par million d'euros investis. ** Echelle de 1 (contribution positive la plus forte) à 15 (contribution négative la plus forte). *** Alignement climatique (°C) : trajectoire de réchauffement climatique (°C) de chaque entreprise du portefeuille en fonction de son empreinte carbone (périmètres 1, 2 et 3*), des efforts entrepris pour la réduire et de la stratégie annoncée pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. La trajectoire est dérivée de la performance individuelle de l'entreprise par rapport à une trajectoire de réchauffement de 3,5 °C pour l'économie mondiale. Les trajectoires des entreprises du portefeuille sont ensuite agrégées ; **** hors émetteurs souverains

L'intensité des émissions GES d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) (scopes 1 et 2) a baissé en 2025 versus 2024. La performance climatique globale prenant en compte la performance passée, présente et future est stable en 2025 vs 2024 avec une note globale de C ce qui correspond à une performance climatique moyenne. Se positionnant sur une trajectoire individuelle dérivée de sa performance par rapport à une trajectoire de réchauffement de 3,5°C pour l'économie mondiale, Edmond de Rothschild Asset Management (France) affiche un alignement climatique de 2,87°C en 2025, en très légère baisse par rapport à 2024. Tandis que la majorité de nos portefeuilles n'a que légèrement modifié sa trajectoire climat, un nombre restreint de fonds avec un alignement climatique peu favorable a constaté une amélioration nette de leur trajectoire tandis qu'à l'inverse quelques fonds isolés ont vu une détérioration significative de leur trajectoire climat. Le gain du fonds actions Europe dédié à un client institutionnel avec un actif au-dessus de 500 millions d'euros et un alignement climatique en dessous de 2°C a pesé favorablement.

Stratégie d'alignement avec les objectifs liés à la biodiversité

Toutes les parties prenantes s'entendent sur le fait que ces deux défis climatique et biodiversité sont étroitement liés tant au niveau des risques que des opportunités.

Nous intégrons depuis 2024 la biodiversité dans notre approche climat et avons publié une politique biodiversité. S'inspirant du cadre mondial de Kunming-Montréal (GBF)⁸ et de la Task Force for Nature related Financial Disclosures (TNFD), cette politique explicite nos objectifs biodiversité :

- Meilleure compréhension des méthodologies et des données disponibles ainsi que veille active
- Monitoring des indicateurs biodiversité de nos portefeuilles et transparence sur les enjeux biodiversité vis-à-vis de nos clients,
- Amélioration et l'extension éventuelle de notre politique d'exclusion biodiversité
- Montée en puissance progressive de notre engagement biodiversité.

Nous avons ainsi souscrit en 2022 à la base de données Biodiversity Impact Analytics de Carbon4 Finance.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a par ailleurs rejoint en 2021 l'initiative Finance for Biodiversity dont les signataires s'engagent à collaborer et à partager les connaissances, à mener des engagements avec les entreprises, à mesurer l'impact de leurs investissements, à définir des objectifs et de rendre compte publiquement des avancées dans le domaine de la biodiversité. Nous avons également rejoint en septembre 2023 l'initiative Nature Action 100⁹ en tant que membre fondateur.

Par ailleurs, grâce à notre partenariat avec Carbon4 Finance, nous avons pu élaborer un tableau de bord biodiversité détaillé pour nos fonds intégrant l'empreinte biodiversité et détaillant les principales pressions responsables de l'effondrement de la Biodiversité (climat, changement d'utilisation des sols, pollution...). Depuis mai 2023, nous mesurons notamment les impacts biodiversité terrestres et aquatiques, statiques et dynamiques de nos investissements. La contribution à la réduction des principaux impacts sur la biodiversité est également mesurée via la part des activités ou des opérations potentiellement à fort impact biodiversité.

⁸ Global Biodiversity Framework

⁹ Première initiative mondiale d'engagement des investisseurs visant à répondre à la crise urgente de la nature et de la perte de biodiversité dans le monde

En 2025, ce tableau de bord a été enrichi par des indicateurs de dépendance (vis-à vis des services écosystémiques) avec notamment un score de dépendance et un score de dépendance critique. Nous avons également ajouté une quantification de l'exposition à plusieurs secteurs à fort enjeu biodiversité.

Le dispositif d'exclusion biodiversité inclut nos politiques d'exclusion charbon et énergies fossiles non conventionnelles. Nous y avons ajouté en 2024 une politique d'exclusion relative à la production et à la distribution d'huile de palme, dont sa culture non soutenable peut entraîner la perte de biodiversité (notamment responsable d'une importante déforestation).

Concernant nos engagements biodiversité, nous avons participé en 2025, dans le cadre de l'initiative Nature Action 100, à deux actions d'engagements collectifs pour la préservation de la biodiversité. Vous trouverez ci-dessous les principaux résultats d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) concernant les risques de biodiversité.

Indicateurs	Société de gestion**** 31/12/2024	Société de gestion**** 31/12/2025
Impact biodiversité (terrestre/statique, en MSAkm2*)	2237,4***	2933***
Part d'opérations dans des activités présentant un fort potentiel de perturbation des zones terrestres et marines**	2,3%	2,58%
Part d'opérations localisées dans des géographies avec des écosystèmes hautement fragiles***	18,9%	18,24%

*Source : Carbon4 Finance, BIA database, taux de couverture des données de 91% en 2024 et de 63% en 2025 ;
***source MSCI, taux de couverture des données de 83 % en 2024 et de 84% en 2025.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est très peu exposé à des activités présentant un fort potentiel de perturbation des zones terrestres et marines. Par contre, la société de gestion affiche en 2025 plus de 18% d'opérations dans des géographies avec des écosystèmes hautement fragiles. La variation par rapport à 2024 est peu significative.

Plan d'amélioration

Dans un contexte de manque de données harmonisées et de méthodologies standardisées, Edmond de Rothschild Asset Management (France) concentrera ses efforts sur une meilleure compréhension des indicateurs sélectionnés, une plus grande maturité des méthodologies et l'amélioration des taux de couverture.

Nous continuerons à enrichir nos indicateurs biodiversité, en les complétant notamment par un indicateur d'écotoxicité (mesure de l'impact des substances, sur les organismes vivants, dans divers écosystèmes),

Nous visons également une montée en puissance progressive de notre engagement auprès de sociétés exposées à des risques biodiversité élevés. Nous poursuivrons dans le cadre de l'initiative Nature Action 100, nos actions d'engagements collectifs et pourrions élargir le nombre d'engagements biodiversité individuels.

A moyen/long terme, nous souhaitons pouvoir fixer des objectifs quantitatifs en lien avec la biodiversité, en fonction de l'évolution des méthodologies et indicateurs ainsi que de la pertinence pour nos stratégies d'investissement.

Notre politique de biodiversité, reflète la complexité de l'état des lieux de la compréhension et de la mesure de l'impact biodiversité de l'activité des entreprises. Elle a donc vocation à évoluer en ligne avec les avancées de la recherche, des régulations, des mesures et méthodologies disponibles.

Gestion des risques ESG, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Nous sommes convaincus que l'intégration en amont des risques non financiers contribue à une meilleure compréhension des risques et des opportunités, et donc à l'identification des émetteurs qui ont un plus grand potentiel de performance sur le long terme.

Une première étape de la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques est constituée par les exclusions. Nous avons formalisé une politique d'exclusion concernant les secteurs qui nous semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, tels que les armes interdites, le charbon thermique, les énergies fossiles non conventionnelles, l'huile de palme et le tabac disponible sur le site Internet :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf>

En outre, notre analyse ESG propriétaire permettant d'établir une notation ESG titre par titre intègre une cinquantaine de critères sous l'angle à la fois des risques et des opportunités. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernant responsables.

Elle se prolonge par le choix d'une approche de sélection en absolu (Best in Universe)¹⁰ pour tous nos fonds ouverts, à savoir la sélection d'émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Notre modèle d'analyse favorise ainsi clairement les secteurs et les activités tournés vers les solutions en matière de durabilité et défavorise les secteurs plus risqués.

¹⁰ L'approche dite "best in universe" est une démarche de sélection ESG des entreprises qui consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, indépendamment de leur secteur d'activité.

Dans le cadre de notre Approche Climat, nous reprenons la typologie des risques de transition identifiés par la TCFD ;

- Politiques et juridiques,
- Technologiques,
- de Marché et de Réputation.

Le sujet de la régulation globale européenne (taxonomie verte) et locale est bien entendu clé pour le suivi des investissements. Cette régulation peut prendre la forme de risques et/ou d'opportunités pour certains secteurs ou émetteurs en particulier. En aval, le non-respect des réglementations / contraintes légales pourra conduire à des risques de litiges, contentieux, amendes. Les enjeux technologiques sont aussi incontournables.

A titre d'exemple, le scénario Net Zero de l'AIE sur lequel nous basons notre approche climat limite les émissions globales annuelles à 24 Gt en 2030 et vise la neutralité en 2050 en faisant une large place aux technologies bas carbone. S'il inclut de nouvelles technologies « de rupture » (exemple : hydrogène vert), il met en exergue le nécessaire déploiement massif des technologies bas carbone déjà existantes. Nous divergeons néanmoins légèrement de ce scénario, en restant plus prudents sur la capture et séquestration de CO2 (CCS) et le nucléaire civil.

Concernant les enjeux climat, la TCFD propose une typologie en 4 axes pour identifier les risques liés aux enjeux de transition et d'adaptation au changement climatique. Il s'agit de la Régulation, de la Technologie, des Marchés et de la Réputation. A ces risques s'ajoutent de potentiels risques physiques supplémentaires. Le passage en revue de ces axes nous a conduit à identifier les secteurs et sous-secteurs à risque climatique élevé.

Concernant la biodiversité, c'est le passage en revue des axes Régulation, Technologie, Marché, Responsabilité et Réputation de la TNFD (Task Force for Nature related Financial Disclosures) nous a conduit à identifier les secteurs et sous-secteurs à risque biodiversité élevé.

Une description des principaux risques ESG pris en compte et analysés

La TCFD distingue deux types de risques physiques : les risques aigus et ponctuels (« Acute risks ») tels que l'augmentation du nombre et de l'intensité d'ouragans et de typhons et les risques chroniques (« Chronic risks ») qui s'inscrivent dans la durée tels que l'élévation du niveau des mers ou la récurrence de vagues de chaleur. Ces risques physiques peuvent se révéler d'une matérialité financière forte. On peut par exemple penser à l'impact de l'élévation du niveau des mers à un horizon de 50 ans sur les actifs immobiliers détenus par des foncières aux Pays-Bas, en Floride, au Japon ou bien encore au Vietnam. Des secteurs comme les foncières, l'hôtellerie ou encore l'assurance se trouvent en première ligne face à ces risques physiques significatifs sur le long terme. Au sein de ce type de secteurs, l'analyse doit se concentrer sur des approches pays et émetteurs pour aboutir à une granularité fine.

Notre modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD considère ainsi à la fois les risques physiques et les moyens mis en œuvre par les entreprises pour les atténuer (plus grande fréquence de sécheresse, cyclones, inondations etc. qui peuvent affecter les entreprises) et les risques de transition. Nous analysons par exemple les objectifs alignés avec l'Accord de Paris, par exemple, et les évolutions en termes d'émissions de GES. Mais nous regardons aussi les opportunités qui peuvent découler d'un positionnement favorable sur le sujet. Ces sujets sont particulièrement pondérés pour les secteurs les plus exposés.

Afin de suivre au plus près ces risques climatiques, nous suivons la performance de nombreux indicateurs sur nos fonds en temps réel : intensité carbone, trajectoire climatique du portefeuille,

intensité des émissions épargnées, etc. ... Par ailleurs, dans notre analyse ESG des valeurs, nous avons mis en place en 2024 un nouvel indicateur propriétaire d'évaluation de la qualité des plans de transition. Cet indicateur s'appuie sur 4 critères reprenant l'intégration du risque lié au changement climatique, la stratégie climatique, les risques et les opportunités liés au climat et qui prend en compte les controverses afin de limiter les risques de greenwashing. En 2025, nous avons élargi cette évaluation à l'univers non couvert par notre analyse interne, se basant sur des données Carbon4 Finance et MSCI. Concernant l'analyse de l'impact biodiversité, nous portons une attention notamment à la pollution terrestre et aquatique, à la déforestation/reforestation, aux plastiques ainsi qu'aux pesticides et PFAS.¹¹ Une analyse des controverses nous permet également de suivre les risques auxquels les sociétés sont confrontées. Lorsqu'une controverse apparaît nous pouvons dégrader la note ESG interne de l'émetteur, dialoguer avec l'entreprise, réduire ou céder nos positions, etc. Le climat et la biodiversité font partie des axes prioritaires de notre politique d'engagement actionnarial. En 2025, nous avons mené deux actions d'engagements individuelles ciblées sur les enjeux climatiques et une action d'engagement liant gouvernance et climat/biodiversité. Nous avons clôturé cet engagement en absence de tout progrès sur des évolutions stratégiques dans ce domaine.

Pour plus de détails :

<https://am.edmond-de-rothschild.com/media/g2jncp0q/edram-fr-cr-politique-engagement-actionnarial-et-votes.pdf>

Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

La politique de gestion des Risques est revue une fois par an.

Le dispositif de gestion des risques intègre le suivi des risques de durabilité. Quotidiennement, sur les portefeuilles de gestion durable, la Direction des Risques de la société de gestion s'assure du respect des contraintes d'investissement réglementaires et contractuelles liées à la prise en compte des critères ESG en pre-trade et post-trade. Elle vérifie notamment le taux de notation extra-financière et le pourcentage d'investissement durable des fonds concernés. La Direction des Risques de la société de gestion notifie, le cas échéant, les dépassements par email au gérant concerné. Ces dépassements sont également présentés dans le cadre d'un Comité Risques et Contrôles qui se tient mensuellement avec notamment les responsables de gestion, la Conformité et le Contrôle Interne ainsi que les membres du Directoire.

Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte

Edmond de Rothschild Asset Management¹² a rejoint en mai 2023 l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM), en cohérence avec ses engagements existants en faveur de la transition énergétique et environnementale. Avec cet engagement, Edmond de Rothschild Asset Management renforce ses actions, en partenariat avec les investisseurs, sur les objectifs de décarbonation, avec l'ambition d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 ou avant cette date pour tous les actifs sous gestion dans le champ d'application de l'initiative.

Dans le cadre de cette initiative, nous avons pris en mai 2024 les engagements suivants pour ses actifs liquides (actions et obligations hors souverains) éligibles :

- Périmètre d'engagement initial de 70% des AUM,

¹¹ Les per- et polyfluoroalkylées plus connus sous le nom de PFAS, sont des substances chimiques toxiques, extrêmement persistantes dans l'environnement, surnommées polluants éternels.

¹² Par le biais de Edmond de Rothschild Suisse SA

- Diminution de l'intensité carbone (scope 1 et 2) en million€ investis de 50% d'ici 2030, par rapport au niveau de 2019,
- Atteinte d'une intensité carbone (scope 1 et 2) en million€ investis de 13,75 millions € en 2030.

Ces objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs devraient porter en priorité sur les fonds ayant la plus forte empreinte carbone (fonds énergie par exemple) et sur ceux ayant une performance carbone supérieure à leurs indices de référence.

En parallèle, nous mènerons des engagements individuels et/ou collaboratifs portant sur la stratégie et la performance climat ainsi que sur l'efficacité de la transition énergétique de nos entreprises en portefeuille.

En 2024, nous avons élaboré un tableau de bord de suivi de nos engagements, qui intègre notamment les objectifs, les indicateurs associés, l'horizon d'engagement, les actions entreprises ainsi que le résultat de l'engagement.

Plan d'amélioration

L'équipe en charge du contrôle des risques a mis en place un monitoring ESG niveau consolidé qui est présenté mensuellement dans le cadre du Comité Risques et Contrôles. Plusieurs indicateurs globaux (portefeuille consolidé composé de tous les fonds et mandats pour des clients institutionnels gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France)) sont présentés, dont notamment la répartition des actifs par intervalle de note E, S, G et ESG, (pour exemple : le pourcentage d'investissements non notés, le pourcentage d'investissements ayant une note E compris entre 15 et 20 et le pourcentage des investissements ayant une note ESG supérieure à 10) (Notation propriétaire ESG BUILD MSCI).

Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés

Nous avons comme première étape mis en place un outil d'aide à la décision qui permet à nos gérants de simuler l'impact sur la valorisation d'une modification du profil ESG (actions et dette d'entreprises) d'un titre ou du portefeuille dans son ensemble

Nous différencions les risques climatiques en fonction de l'horizon de temps. En effet, notre feuille de route climat identifie 5 secteurs et 16 sous-secteurs à risques élevés de changement climatique. Ces risques sont appréciés sur horizon court terme (2026-2029), horizon moyen terme (2030-2039) et horizon long terme (2040-2050).

Nous avons investi et continuons d'investir de façon soutenue dans les données climatiques et les outils de suivi et de pilotage climatique. Nous progressons au fur et à mesure des avancées méthodologiques et de l'accès aux données.

Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a choisi Carbon4 Finance et MSCI comme fournisseurs de ses données climat et biodiversité. Plus particulièrement, nous nous appuyons sur les bases de données Carbon4 Finance suivantes :

- Carbon Impact Analysis (CIA) pour les données relatives aux risques de transition climatiques
- Climate Risk Impact Screening (CRIS) pour les données relatives aux risques climatiques physiques
- Biodiversity Impact Analytics (BIA-GBSTM) pour les données relatives à l'impact biodiversité et aux scores de dépendance.

Qualité des données utilisées

Risques de transition climatiques et note globale Carbon Impact Analytics (CIA)

Calcul au niveau de l'entité et des portefeuilles :

1. Entreprises : tous les aspects de la performance carbone d'une entreprise sont agrégés en un seul indicateur : la note globale Carbon Impact Analytics ou CIA, allant de 1 (A+) à 15 (E-). Elle englobe les performances passées, présentes et futures de l'entité sous-jacente, mesurant ainsi sa contribution à la transition vers une économie bas carbone : en tant que telle, elle constitue un bon indicateur pour quantifier l'exposition d'une entité aux risques liés à la transition. De plus, pour les entreprises, la note globale CIA prend en compte toutes les activités principales, avec des principes de calcul différents pour chacune (y compris les institutions financières).
2. Souverains : la note globale des souverains est basée sur trois sous-notes (comprenant au total cinq indicateurs) sur trois piliers : la performance passée, présente (y compris l'intensité d'émissions - approche activité, ainsi que la dépendance aux combustibles fossiles) et future d'un souverain. La moyenne pondérée des trois sous-notes donne une note globale de 1 à 15 (A+ à E-), 1 étant la meilleure note, comme dans le cas de l'analyse CIA des entreprises.
3. Obligations vertes : la note globale des obligations vertes est basée sur le CIR ou autres indicateurs sectoriels (par exemple, l'intensité carbone de la production d'électricité pour les projets d'énergies renouvelables). Elle va également de 1 (A+) à 15 (E-).

Alignement Climatique

L'alignement correspond à la hausse de température d'ici à 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle si les performances des participations individuelles sont répliquées à l'échelle de l'économie mondiale. Cela indique donc la contribution (ou l'absence de contribution) des participations à la transition vers une économie bas-carbone. Cette métrique d'alignement repose sur des hypothèses fortes formulées par Carbone 4 et Carbon4 Finance, et qui est conforme à une certaine vision du futur. Il existe des méthodologies spécifiques pour chaque poche d'actifs :

- Poche "entreprises privées" (actions et instruments de dette - y compris obligations vertes - d'émetteurs privés, financiers ou non-financiers).
- Poche "souveraine" (instruments de dette émis par des entités souveraines).

Limites supérieure et inférieure des températures

Les limites supérieure et inférieure pour les deux poches sont basées sur le dernier rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) (6^{ème} rapport - AR6), qui estime que la fourchette du réchauffement climatique d'ici 2100 se situe entre 2°C et 5°C avec une probabilité de ~90%. Compte tenu des tendances récentes des émissions, la limite supérieure a été maintenue à 5°C, mais la limite inférieure a été fixée à 1,5°C car une réduction des émissions de GES compatible avec une augmentation de 1,5°C semble encore possible.

Alignement pour les entreprises privées

L'alignement de la poche "entreprises privées" est calculé par rapport à la performance de deux points de référence :

- Portefeuille "Business As Usual", composé de l'ensemble des analyses CIA pour les entreprises, et aligné avec une trajectoire de +3.5 °C (scénario SSP3 -7.0 de l'AR6)
- Portefeuille "2°C", équivalent à l'indice "Euronext Low-carbon 100" (LC100), aligné sur les accords de Paris (PAB), donc compatible avec un réchauffement de +2°C.

SCORES DE RISQUES PHYSIQUES CLIMATIQUES (RISQUE GLOBAL ET PAR ALÉA)

L'approche est basée sur les ventilations géographiques et sectorielles pour chaque activité de l'entreprise. L'exposition au risque physique est évaluée au niveau des segments d'activités de l'entreprise, pour un total de 60 sous-secteurs différents et plus de 230 pays et 8 régions d'activité. Au niveau de l'entreprise, pour chaque risque climatique, le risque est une combinaison des risques de chaque couple pays-activité, pondéré par la part du segment d'activité dans le revenu.

7 aléas directs (augmentation de la température moyenne, changement de l'intensité ou de la fréquence des canicules, changements des sécheresses extrêmes, changements de l'intensité ou de la fréquence des pluies extrêmes, augmentation du niveau de la mer, changements des régimes de précipitations, changements de l'intensité ou de la fréquence des tempêtes) et 9 aléas indirects (facteurs aggravants) sont pris en comptes

En ce qui concerne le risque souverain, la vulnérabilité nette est définie par pays, pour chaque aléa climatique et selon les critères d'exposition et de sensibilité du pays aux différents aléas climatiques. La vulnérabilité nette souveraine est ensuite associée à une mesure de la vulnérabilité économique pour obtenir la vulnérabilité globale souveraine.

Explications méthodologiques - concepts clés

- Score de risque par aléa : le score de risque est une combinaison de l'exposition et des vulnérabilités aux risques climatiques. L'exposition est liée à la localisation des activités et les vulnérabilités spécifiques sont liées aux secteurs d'activité. L'évaluation du risque est réalisée pour chaque aléa climatique et chaque unité d'activité, avant d'être agrégée au niveau des constituants. Les informations sur la vulnérabilité décrivent les impacts potentiels sur la chaîne de valeur. Aucune information sur les mesures d'adaptation existantes n'est incluse dans cette analyse. L'aléa climatique est issu de l'analyse des modèles climatiques pour trois scénarios climatiques et deux horizons temporels.
- Score de risque multi-aléa : ce score est ensuite calculé en prenant la moyenne pondérée de chaque score de risque lié à l'aléa (une pondération plus importante est appliquée aux aléas aigus qu'aux aléas chroniques, car les aléas aigus peuvent potentiellement nuire de manière plus importante à la chaîne de valeur d'une entreprise). Celui-ci est calculé à scénario moyen, horizon de temps 2050. Les notes pour chaque aléa ainsi que la note finale multi-risques sont fournies sur une échelle de 0 à 99 pour tous les scénarios et horizons temporels, une note plus élevée correspondant à une plus grande exposition au risque.

Agrégation des scores

Les scores peuvent être agrégés pour chaque catégorie d'actifs. La première étape consiste à établir le score de risque pour chaque risque, pour chaque horizon et pour chaque scénario. La notation d'un portefeuille en fonction du risque est une agrégation pondérée des notations spécifiques du risque de tous les actifs sous-jacents. La pondération de chaque composante est basée sur sa part dans le portefeuille. La note globale de risque multirisque est fondée sur la moyenne géométrique pondérée de toutes les scores de risque calculés pour chacun des sept risques. Le système de pondération accorde plus de poids aux risques extrêmes qu'aux risques chroniques, afin de tenir compte du fait que les risques extrêmes sont plus difficiles à prévoir que les risques chroniques.

Risques liés au changement climatique

Risques climatiques de transition

En termes de cibles de réduction, Carbon4 Finance examine l'alignement des objectifs de réduction des émissions des entreprises sur base de scénarios de transition sectorielle. Nous mobilisons différents scénarios sectoriels en fonction des secteurs :

- IEA ETP 2017 (RTS, 2DS, Mobility Model, B2DS) pour les secteurs énergétiques, bâtiments, industrie et transports,

- IEA ETP 2016 (6DS) pour les systèmes d'énergie urbains,
- IEA WEO 2020 (STEPS, SDS, NZE2050) pour le développement des systèmes énergétiques dans les années à venir,
- SBTi (FLAG, transport guidance) pour les bonnes pratiques en matière de réduction d'émissions et de net zéro.

Ces scénarios sont amplement décrits par les organismes émetteurs.

Risques climatiques physiques

Trois scénarios différents sont pris en compte : faible (RCP 4.5), modéré (RCP 6) et élevé (RCP8.5). Les RCP (Representative Concentration Pathways) sont des profils représentatifs d'évolution de concentration de GES.

Ces scénarios d'émissions proviennent du GIEC et résultent de l'agrégation de plusieurs scénarios issus de la communauté scientifique.

Risques liés à la biodiversité

Depuis mai 2023, Edmond de Rothschild Asset Management (France) mesure les risques liés à la biodiversité via la méthodologie BIA-GBS™ de Carbon4 Finance

Cette méthodologie évalue les pressions exercées sur la biodiversité et leur impact sur l'état des écosystèmes à l'aide du modèle GLOBIO et de la répartition du chiffre d'affaires par activité et par pays.

BIA-GBS™ fournit des mesures d'impact pour les entités et les portefeuilles, agrégées à plusieurs niveaux :

- par domaine de biodiversité (impacts terrestres et aquatiques)
- par pression (par exemple, l'utilisation des terres, le changement climatique, etc.)
- par catégorie comptable (impacts statiques et dynamiques)
- par champ d'application de la chaîne de valeur (champs d'application 1, 2 et 3) -.
- par secteur

Ce modèle permet une évaluation approfondie de l'impact du portefeuille, en MSA.km2 (Mean Species Abundance) et intensités correspondantes et prend en compte l'ensemble de la chaîne de valeur (scopes 1, 2 et scope 3 amont (aval au cas par cas)). Il propose également une évaluation des dépendances aux services écosystémiques via un score de dépendance en pourcentage, pour lequel 100 % représente une dépendance très forte et 0 % aucune dépendance connue.

Impact biodiversité en MSA.km2

La MSA (Mean Species Abundance) peut être comprise comme l'abondance moyenne des espèces, une mesure exprimée en pourcentage et caractérisant l'état des écosystèmes. Les valeurs de la MSA varient de 0 % à 100 %, où 100 % représentent un écosystème vierge ou intact, 0% une surface entièrement artificialisée.

Ainsi un impact de 1 MSA.km² équivaut à la destruction de 1km² de surfaces naturelles non perturbées.

Scores de dépendance

Cet indice de dépendance, également calculé par Carbon4 Finance, mesure la dépendance d'une entité donnée à l'égard des services écosystémiques tout au long de sa chaîne de valeur, et constitue un bon indicateur permettant d'estimer l'exposition de cette entité à la dégradation des services écosystémiques. Les deux scores proposés pour évaluer la dépendance des entreprises vis-à-vis des services écosystémiques s'échelonnent de 0 % (aucune dépendance connue) à 100 % (très forte dépendance) :

- Score de dépendance moyen : le score de dépendance moyen mesure la dépendance moyenne de l'entreprise, sur ses scopes 1 et 3, en moyenne pour l'ensemble des services écosystémiques liés à ses activités concernées. L'inconvénient de cette approche est qu'elle peut masquer la dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs services écosystémiques et envoyer un signal ambigu, ou être assez difficile à interpréter. En effet, une dépendance critique vis-à-vis d'un service écosystémique peut ne pas apparaître dans un score moyen si la dépendance vis-à-vis de tous les autres services écosystémiques est faible.
- Score de dépendance critique : ce score dépendra de l'exposition critique d'une ou plusieurs activités à un ou plusieurs services écosystémiques, s'apparentant davantage à une approche binaire ou de « signal d'alerte ».

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

La liste des portefeuilles ouverts, gérés en direct ou par délégation, relevant de l'Article 8 ou de l'Article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR ») sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est la suivante :

Dénomination du fonds	Classification SFDR
AFER GENERATION BIG DATA	Article 8
AFER GENERATION CREDIT FINANCIALS	Article 8
Astrella - Allocation Flexible	Article 8
Bankinter Innova	Article 8
CdE Horizon 2028 FI	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Big Data	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Bond Allocation	Article 8
Edmond de Rothschild Fund China	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Euro High Yield	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Healthcare	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Income Europe	Article 8
Edmond de Rothschild Fund Strategic Emerging	Article 8
Edmond de Rothschild Fund US Value	Article 8
Edmond de Rothschild Goldsphere	Article 8
Edmond de Rothschild India	Article 8
Edmond de Rothschild Patrimoine	Article 8
EdR BE SICAV Global Equities RDT - DBI	Article 8

EDR SICAV - Corporate Hybrid Bonds	Article 8
EdR SICAV - Equity Euro Solve	Article 8
EdR SICAV - European Catalysts	Article 8
EdR SICAV - European Smaller Companies	Article 8
EdR SICAV - Financial Bonds	Article 8
EdR SICAV - Global Allocation	Article 8
EdR SICAV - Global Resilience	Article 8
EdR SICAV - Millesima 2030	Article 8
EdR SICAV - Millesima 2032	Article 8
EdR SICAV - Millesima Select 2028	Article 8
EdR SICAV - Millesima World 2028	Article 8
EdR SICAV - Mission Europa	Article 8
EdR SICAV - Short Duration Credit	Article 8
EdR SICAV - Tricolore Convictions	Article 8
EdR SICAV - Ultim	Article 8
FCH EDR Buy & Watch Income HY 12/2030	Article 8
FCH EDR Financial Bonds	Article 8
LuxFunds - Portfolio Strategic Allocation	Article 8
Multi Asset Edmond de Rothschild	Article 8
Objectif 2028 Edmond de Rothschild	Article 8
Objectif 2030 Edmond de Rothschild	Article 8
Objectif 2032 Edmond de Rothschild	Article 8
Oblicontext Moyen Terme M	Article 8
OPEN ACCESS - DNCA Alpha Bonds	Article 8
T. Multi Thématiques by Edmond de Rothschild	Article 8
Target 2028 Edmond de Rothschild Fund	Article 8
UFF Oblicontext Moyen Terme	Article 8

UFF Oblicontext Moyen Terme A	Article 8
Edmond de Rothschild Credit Very Short Term	Article 8 Label ISR
EdR SICAV - Euro Sustainable Credit	Article 8 Label ISR
EdR SICAV - Green New Deal	Article 8 Label ISR
EdR SICAV - Tech for Tomorrow	Article 8 Label ISR
Edmond de Rothschild Fund Human Capital	Article 9 Label ISR
EdR SICAV - Euro Sustainable Equity	Article 9 Label ISR

Données au 31/12/2025

Approche ESG retenue	Encours sous gestion (en millions d'euros)	% des Encours sous gestion
Exclusion		100%
ESG (article 8 et 9)	23 917	94%
TOTAL	25 481	-

Données au 31/12/2025

A noter que les encours ESG comprennent les fonds ouverts, fonds dédiés et mandats de gestion.

Egalité économique et professionnelle

Loi Rixain

A la date d'établissement du présent rapport, la société de gestion compte parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement, 73 salariés, 50 hommes (68%) et 23 femmes (32%).

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a défini un objectif de représentation équilibrée entre les hommes et les femmes de 70%/30%.

AVERTISSEMENTS :

Le présent support est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Il n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information.

Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild.

Ce support ne peut être communiqué aux personnes situées dans les juridictions dans lesquelles il serait constitutif d'une recommandation, d'une offre de produits ou de services ou d'une sollicitation et dont la communication pourrait, de ce fait, contrevenir aux dispositions légales et réglementaires applicables. Ce support n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre ces valeurs. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

Ce support a vocation uniquement à fournir des informations générales et préliminaires aux personnes qui le consultent et ne saurait notamment servir de base à une quelconque décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation. En aucun cas, la responsabilité du groupe Edmond de Rothschild ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base desdits commentaires et analyses.

Le groupe Edmond de Rothschild recommande dès lors à chaque investisseur de se procurer les différents descriptifs réglementaires de chaque produit financier avant tout investissement, pour analyser les risques qui sont associés et forger sa propre opinion indépendamment du groupe Edmond de Rothschild. Il est recommandé d'obtenir des conseils indépendants de professionnels spécialisés avant de conclure une éventuelle transaction basée sur des informations mentionnées dans ce support cela afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière et fiscale.

Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est ainsi recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'information clé (DIC) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale, remis avant toute souscription et disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center" ou gratuitement sur simple demande.

Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.

Le présent support ainsi que son contenu ne peuvent être reproduits ni utilisés en tout ou partie sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild.

Copyright © groupe Edmond de Rothschild – Tous droits réservés

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré

75401 Paris Cedex 08

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros

Numéro d'agrément AMF GP 04000015

332.652.536 R.C.S. Paris

www.edram.fr